

Nombre de membres : 34

N°2023-43

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 25

Exprimés : 30

Pouvoirs : 5

Pour : 30

Votants : 30

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 07 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 1^{er} septembre deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Charles-Antoine Darfeuilles pouvoir à Bernard Darfeuilles, Maryse Parverie pouvoir à Christophe Gérouard, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Chantal Robin pouvoir à Richard Simonneau, Florian Vaudon pouvoir à Jean-Pierre Charmes

Secrétaire de séance : Jérôme SUET

Objet : Admissions en non-valeur. Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2023.

Monsieur le Président rappelle que par courrier en date du 12 juin 2023, monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Junien nous a informé d'un certain nombre de sommes dues à la Communauté de Communes Ouest Limousin au titre du Budget Annexe « Ordures Ménagères ».

Les sommes dues à la Communauté de Communes Ouest Limousin, qui s'étalent sur les années 2015 à 2023, se décomposent comme suit :

Budget	Types de dettes	Nombre de titres de recettes	Objet	Montant total
Budget Annexe « Ordures Ménagères »	Redevances OM	4	Poursuite sans effet	619,00 €
Budget Annexe « Ordures Ménagères »	Redevances OM	7	Personne disparue	392,01 €
Budget Annexe « Ordures Ménagères »	Redevances OM	2	Demande de renseignement négative	336,00
Budget Annexe « Ordures Ménagères »	Redevances OM	40	Reste à percevoir inférieur au seuil de poursuite	32,53 €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur les sommes dues par ces administrés sur le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2023, soit un total de 1379,54 €

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2023, chapitre 65, article 6541.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD